



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Animaux de compagnie

Question écrite n° 6794

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le trafic d'animaux domestiques en vue de leur utilisation dans des centres d'experimentation. Nonobstant le resultat de la procedure judiciaire engagee contre vingt inculpes d'Agen, les reseaux organises de voleurs et de receleurs beneficent encore aujourd'hui d'une large impunité. Selon les informations disponibles, la progression de ces formes de delits reste forte. L'impunité des voleurs entraine des consequences psychologiques graves pour les familles victimes des vols, et la sensibilisation croissante de la population francaise a ce probleme, car plus de la moitie des menages possedent un animal de compagnie. En consequence, il lui demande si le Gouvernement a l'intention de presenter des mesures adequates pour mettre un terme a une telle situation, a la fois exceptionnelle et anormale dans un Etat de droit.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, partage pleinement la preoccupation de l'honorable parlementaire face a l'existence de reseaux organises de voleurs et de receleurs d'animaux domestiques en vue de leur utilisation dans des centres d'experimentation. Il n'est toutefois pas possible d'affirmer d'une matiere generale que ces trafics peuvent se poursuivre impunement, meme si des difficultes de preuve sont parfois rencontrees en pratique. En effet, des lors que l'autorite judiciaire a connaissance de tels faits, d'importantes investigations sont entreprises et l'action publique est exercee avec determination lorsque leurs auteurs sont identifies. Il n'est donc pas envisage, en l'etat, de prendre des mesures reglementaires particulieres, l'arsenal repressif existant paraissant suffisant.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6794

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3519

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4173